

Réunion du CCAS Du 12 septembre 2022

Date de convocation du Conseil d'Administration : 6 septembre 2022

L'An deux Mil vingt et un

Le 12 septembre 2022 à 18 heures

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Président.

PRESENTS : Anne Courbier, Nicole Girardin, Arlette Lebraud, Bernadette Marnay, Yohann Brunet, Vincent Chenu

EXCUSÉS : Mathieu Billaud, Nathalie Dumagnier, Marylène Renault,

ABSENTS :

Anne Courbier est désignée comme secrétaire.

1- RENOUVELLEMENT DU CCAS

Suite à la démission de Mme Aurélie Guilloteau, conseillère déléguée, du conseil municipal, il est nécessaire de réinstaller le CCAS. Le Président fait l'appel nominatif des membres :

- Désignés par le Conseil municipal en séance municipale du 25 janvier 2022 (délibération n°2022-10) :
 - Madame Anne Courbier, conseillère municipale
 - Madame Nathalie Dumagnier, conseillère municipale
 - Monsieur Mathieu Billaud, conseiller municipal
 - Monsieur Yohann Brunet, conseiller municipal

- Nommés par le Maire par arrêté n° 2020-63 du 20 novembre 2020
 - Madame Nicole Girardin
 - Madame Arlette Lebraud
 - Madame Bernadette Marnay
 - Madame Marylène Renault

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Savigny l'Evescault est officiellement installé.

2- CONVENTION PREFECTURE ACTES

Le Président informe que depuis le 1^{er} janvier 2022, il est obligatoire de transmettre électroniquement, à la préfecture, les actes soumis au contrôle de légalité. Pour cela, une convention doit être signée entre le CCAS et la Préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

3- REPAS DU CCAS

M. le Président présente sa proposition pour le repas des aînés :

- Date : le 8 octobre
- Animation : Troupe les Copains d'Accor
- Prix : 400 €
- Repas par le Corto pour 28 €
- Tarif : demi- tarif à partir de 65 ans et gratuit à partir de 70 ans.
- Possibilité d'aller chercher les personnes en mini-bus

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré

- VALIDE la date du 8 octobre 2022 pour le repas,
- VALIDE le choix de la troupe « les copains d'Accor » pour l'animation pour 400 €
- SOLLICITE Le Corto pour assurer le repas,
- MAINTIENT les modalités de prix des repas (gratuit pour les 70 ans et plus, demi-tarif pour les 65-69 ans),

4- ACTIONS DU CCAS

M. le Président revient sur les actions faites ou à faire par le CCAS.

- **Atelier MSA « Préservons-nous »** pendant 5 semaines sur la prévention
- **Banque alimentaire** : les agents de la commune vont chercher les denrées deux fois par an pour les emmener au dépôt de Sèvres. 9 familles, 25 personnes ont sollicité la banque alimentaire. A été évoqué avec la 1^{ère} adjointe de Sèvres Anxaumont la possibilité de louer un camion réfrigéré. M. le Président va rencontrer l'assistante sociale pour aider les familles dans le besoin.
Madame Lebraud pose une question sur le budget du CCAS ; combien le Mairie verse.
Il n'y a plus de budget CCAS mais une ligne dans le budget de la commune.
- Bourse au permis ; à voir ce que le CCAS décide : 1 bourse par an, pour le BSR également... ?
- Boîtes à cadeaux
- Autres actions à définir

Madame Lebraud demande comment se passe l'aide aux associations ; elle a l'impression qu'il n'y en a pas beaucoup. Anne Courbier explique le fonctionnement : la subvention était donnée jusqu'alors aux Associations Savignaises qui donne aux associations dans le besoin, après avoir demandé l'accord à toutes les autres associations.

5- POINT REGLEMENT DU CCAS

M. le Président va travailler sur le règlement, le proposer par mail pour validation avant le prochain CCAS, avant le 8 octobre.

6- DIVERS

La séance est levée à 19h20.